

Appel à projets artistiques

Depuis sa création, le centre culturel universitaire (CCU) soutient et accompagne les projets artistiques et culturels portés par la communauté universitaire qui s'inscrivent dans les grandes missions de l'Université : Formation, Recherche et Professionnalisation.

À qui cet appel est destiné ?

Peuvent y répondre les personnels de l'Université (enseignant ou BIATSS) ou les associations étudiantes dans le cadre de projets tutorés par un enseignant.

Quels types de projets sont concernés ?

Les projets artistiques ou culturels qui seront soutenus devront :

- soit participer à une action de professionnalisation (développement de réseaux, mise en pratique, etc.) ;
- soit expérimenter de nouvelles pistes pédagogiques ;
- soit s'articuler à un projet de recherche.

Quels sont les critères de sélection ?

- Le projet doit inclure un artiste professionnel (musicien, vidéaste, comédien, auteur...) ou un professionnel de l'art ou de la culture (curateur, producteur, conservateur...).

- Le CCU souhaite encourager la transdisciplinarité et les rencontres professionnelles entre disciplines académiques. Les projets doivent donc associer au moins deux partenaires de différents UFR, centres de recherche, etc.

- La recherche du public doit être une composante forte du projet. Elle ne peut se limiter aux outils de communication proposés par le CCU et doit donc être réfléchi dès la conception du projet.

L'enjeu du projet doit être l'ouverture, la diffusion vers un large public. Il doit donc aller au-delà des étudiants d'un seul diplôme/ département/ UFR, et doit, autant que possible, excéder une diffusion dans la seule communauté universitaire de l'UPV.

- Les partenariats extérieurs et/ou le cofinancement sont également nécessaires. Le projet doit comporter *à minima* un partenaire extérieur (soutien communication, logistique, prêt de salle ou de matériel) et un cofinancement. Le CCU ne peut donc financer un projet à 100 % (la participation financière du CCU ne pourra dépasser 2 000 €).

La conception du projet doit être l'occasion pour l'UPV de développer des partenariats nouveaux sur son territoire.

Quels sont les types de soutien possibles ?

Les projets sélectionnés bénéficient de différents types de soutien, évalués en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Ce soutien peut prendre les formes suivantes :

- apport financier ;
- prêt de salle ;
- mise à disposition de matériel ;
- embauche de personnel technique,
- communication (relai ou production) ;
- accompagnement et conseil (administration, production, dossier de subventions, mise en réseau, dispositifs de médiation, etc.).

Date de limite de dépôt des projets : **25 novembre 2026**

A noter : dans les deux mois suivant la réalisation du projet, un bilan d'activité et financier sera demandé.

Contact - Laetitia Hebting, administratrice du CCU – laetitia.hebting@univ-montp3.fr / 04 67 14 55 96

APPEL A PROJETS - DOSSIER DE CANDIDATURE

Porteur du projet	
Nom et prénom	
Statut	
Service, UFR, département, laboratoire de rattachement	
Mail	
Téléphone	

Le projet	
Intitulé	
Descriptif du projet artistique ou culturel	
Finalité (recherche, enseignement, professionnalisation)	
Date(s)	
Lieu	
Public visé (type, nombre)	
Partenaire(s) extérieur(s)	
Budget TTC	
Financement demandé au CCU	
Autre financement (acquis ou sollicité)	
Besoins en communication (oui/non) si oui précisez lesquels	
Besoins logistiques, techniques (oui/non) si oui précisez lesquels	
Autres besoins spécifiques, précisez lesquels	

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ *(Possibilité de joindre un dossier à part)*

En plus d'une présentation du contenu du projet et des acteurs impliqués, ce descriptif devra préciser le type de public visé par le projet, le plan de communication et les actions de médiation prévus à destination de ce public.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Charges (dépenses)	Montant TTC	Produits (recettes)	Montant TTC
Achat de matériel et fournitures		CCU	
Prestations de services			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurances			
Communication, publicité			
Déplacements			
Hébergement			
Frais de mission (restaurant, traiteur)			
Droits d'auteur			
Autres (précisez)			
TOTAL charges		TOTAL produits	

Le coût total du projet doit être présenté en équilibre (recettes égales aux dépenses)